

**Acte additionnel n° 01/98**

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE  
CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT**

**ACTE ADDITIONNEL N° 01/98**

**INSTITUANT UN FONDS STRUCTUREL DENOMME  
"FONDS D'AIDE A L'INTEGRATION REGIONALE  
DES ETATS MEMBRES DE L'UEMOA (F.A.I.R)"**

**LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT  
ET DE GOUVERNEMENT DE L'UNION ECONOMIQUE  
ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE (UEMOA)**

**CONSIDERANT** Le Traité constitutif de l'UEMOA notamment en ses articles 4,7,16,17,19 et 59 ;

**CONSCIENTE** des avantages mutuels que les Etats membres tirent de leur appartenance à la même Union Economique et Monétaire et de la nécessité de renforcer la cohésion de celle-ci ;

**AFFIRMANT** la nécessité d'accroître la complémentarité des appareils de production et de réduire les disparités de niveaux de développement entre les Etats membres ;

**RENOUVELANT** la volonté de consolider les liens de solidarité entre les Etats membres ;

**SUR** proposition du Conseil des Ministres de l'UEMOA ;

**ADOpte L'ACTE DONT LA TENEUR SUIT :**

**Article premier** : Il est institué un Fonds Structurel dénommé "Fonds d'Aide à l'intégration Régionale des Etats membres de l'UEMOA (F.A.I.R.)", destiné au financement de l'aménagement équilibré du territoire communautaire, en contribuant à la réduction des disparités régionales.

**Article 2** : Les ressources du Fonds sont constituées de ressources propres affectées de l'Union et d'autres ressources auxquelles l'Union peut avoir recours : emprunts, subventions et aides extérieures compatibles avec ses objectifs.

**Article 3** : Les domaines et principes d'intervention ainsi que les règles de gestion du Fonds sont arrêtés par voie de règlement du Conseil des Ministres.

**Articles 4** : Le présent Acte additionnel entre en vigueur à compter de sa date de signature et sera publié au Bulletin Officiel de l'Union.

Fait à Lomé, le 17 février 1998

Pour la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement

Le Président.

**GNASSINGBE EYADEMA**

Copyright ©2010 UEMOA - Tous droits réservés

==